
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 414 DU 25 SEPTEMBRE 2019

portant nomination du président et des membres du
Conseil d'administration du Centre de Documentation et
d'Information Juridique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juin 2016 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** décret n° 2018-029 du 31 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu** le décret n° 2018-254 du 20 juin 2018 portant approbation des statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 septembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **OLYMPIO Maximilien Claude Cocou**, Magistrat, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **LAWANI Olatoundji Badirou**, Magistrat, représentant le Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **AKPOVI Salvador**, représentant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **HOUNYO Théotime Georges**, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **ASSOGBA Rogatien Innocent**, représentant de la Bibliothèque nationale ;
- madame **ACAKPO Eudoxie Akouavi Marie-Christiane**, Magistrat ;
- monsieur **CAKPO-ASSOGBA Expédit**, Avocat au barreau du Bénin.

Article 2

Monsieur LAWANI Olatoundji Badirou est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Centre de Documentation et d'Information Juridique sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une (01) seule fois, à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Justice et de la législation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

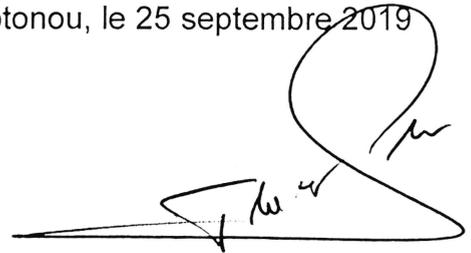
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

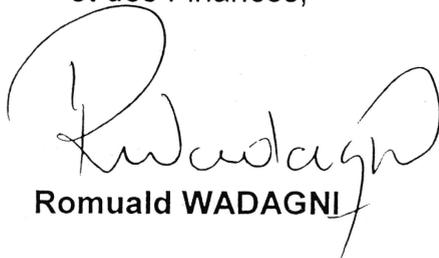
Fait à Cotonou, le 25 septembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 7 ; JORB : 1.